

 <p>AGGLO Étammois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 17 juin 2024</b></p> <p><i>Rapporteuse : Madame Sabine LESPAGNOL</i></p>	<p><b>CA-DEL-2024- 093</b></p>
--	--	------------------------------------

**Convention de mise à disposition de service entre la CAESE et la Ville d'Etampes pour  
l'utilisation du théâtre intercommunal**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice : 75.**

**Conseillers présents physiquement** : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

**Conseillers absents / excusé(s)** : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

**Conseillers ayant donné procuration** : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Gérard HEBERT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (14),

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Sabine LESPAGNOL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment le III de l'article 5211-4-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure une convention de mise à disposition du théâtre intercommunal entre la CAESE et la Commune d'Etampes pour permettre à cette dernière l'organisation et la tenue de manifestations au cours de l'année,

**CONSIDÉRANT** que cette convention est prévue pour trois exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2026, avec renouvellement express pour une durée de trois années,

**CONSIDÉRANT** le coût unitaire de fonctionnement calculé par la CAESE sur la base du compte administratif 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du théâtre intercommunal entre la CAESE et la Commune d'Etampes, annexée à la présente délibération, afin de permettre à la Commune d'Etampes l'organisation et la tenue de manifestations au cours de l'année,

Dénomination du service	Coût Unitaire de Fonctionnement en euros (CUF) Base 2023
Théâtre intercommunal	26,55 €


**AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la Commune d'Etampes ainsi que tout document afférent,

**DIT** que le calcul du coût unitaire de fonctionnement est réalisé par la CAESE, pour le service mobilisé, sur la base du compte administratif 2023,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,  
  
Jean-Michel MITTELHAUSSER

